

tité de neige, le mur de la vigne de Ferrouil joignant le chemin ou la cote ditte des Ponson dit Deveau est tombé pleinement. Je l'ai fait aussitôt reconstruire à mes frais, et pour agrandir et améliorer le terrain, j'ai fait miner le rierre où on a arraché presque 200 charretées de pierre que tous les voisins y avaient mis. — Le testament de Pierre Pernoux qui a donné la vigne est de 1647 du 1^{er} février. M^e Perrusel (4) fils a le protocole du testament. La réparation aux vignes de Férouil m'a coûté 30 liv. Les vignes de part et d'autre appartiennent aux frères Desfarges, habitants de Saint-Cyr; l'un et l'autre ont été appelés pour voir poser les bornes de ladite vigne et s'assurer que la porte d'entrée sise au haut de la vigne était commune. Les titres trouvés chez M^r Perrussel fils dans le protocole de M^r Tustan, notaire ne font aucune mention de la contenue. Le droit de passage est incontestable. Incessamment on procédera à faire poser des bornes partout et à faire restituer le terrain dont on s'est emparé. Il y a trois bornes sur place que j'y ai fait faire hautes de 4 pieds. Les bornes ont été posées à Pâques l'an 1753 et coûtent 7 livres. Le pré de la cure est en fort mauvais état. Le mur près la grande porte étant tombé je l'ai fait relever et raccommoder partout ailleurs. Il m'en a coûté sans les voitures de pierres 6 livres; *item* j'y ai fait planter 30 arbres fruitiers, 30 livres: *item* des plans vifs près les Fouzes 3 livres.

LUMINIERS (5). — L'an 1753 et le 10, 11, 12 mars,

(4) Perrussel, notaire à Saint-Cyr (1728-1766) : son fils René exerça à Saint-Cyr le même emploi de septembre 1766 à 1807.

(5) Les Luminiers avaient des fonctions équivalentes à celles de nos fabriciens.